



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

POM : Polynésie française

Question écrite n° 48039

Texte de la question

M. Michel Buillard attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les engagements du Gouvernement en matière pénitentiaire en Polynésie française. Lors de sa visite en Polynésie, l'ancien secrétaire d'État chargé des programmes immobiliers de la justice avait annoncé la construction d'un nouveau centre pénitentiaire pour 2007. L'actuel centre de Nuutania connaît en effet une surpopulation inquiétante de l'ordre de deux cent quatre-vingt-quinze détenus pour cent vingt-six places, ainsi qu'un nombre insuffisant de surveillants, rendant ainsi les conditions de détention, et surtout de sécurité, particulièrement préoccupantes. Il souhaiterait connaître le calendrier mis en place par le ministère de la justice pour la construction du nouveau centre. Il souhaiterait également avoir confirmation d'une augmentation prochaine du personnel affecté à la surveillance du centre pénitentiaire.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que la loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002 contient un ambitieux programme de modernisation et d'augmentation du parc immobilier pénitentiaire qui aboutira, à terme, à la réalisation de 13 200 nouvelles places de détention dont au moins 1 600 pour l'outre-mer. Le recensement des besoins et l'analyse de l'état du patrimoine pénitentiaire ont permis d'identifier les zones géographiques les plus touchées par la délinquance ou présentant des établissements vétustes et inadaptés aux normes réglementaires actuelles. C'est dans ce contexte que l'ancien secrétaire d'État aux programmes immobiliers de la justice a annoncé, lors de son déplacement en décembre 2003, que la capacité de prise en charge de la population pénale de Tahiti devait être portée à 300 places. À ce jour, plusieurs scénarii ont été élaborés pour atteindre cet objectif de 300 places, notamment l'extension de l'actuel centre pénitentiaire ou la construction d'un nouvel établissement. Cependant, le ministère de la justice se heurte à des difficultés liées à la propriété des emprises foncières, à la fois sur celle qui accueille l'actuel établissement et sur les terrains sur lesquels pourrait être réalisée une extension ou une nouvelle construction. Tant que ces difficultés n'auront pas été levées, les projets ne pourront aboutir. L'expertise des terrains susceptibles d'être mis à la disposition de l'État par la collectivité d'outre-mer et l'analyse des différents scénarii possibles d'extension et d'implantation ont d'ores et déjà été confiées à l'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice, qui travaille actuellement sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48039

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 janvier 2005

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7708

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1132